

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :

Administration

Objet :

Affaire Micheluzzi :
Désignation d'un
avocat

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	03
- exclus	

**Convocation en date
du : 05/07/2022**

**Affichage en date
du :**

**Publication de la
présente en date
du :**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, CECCHINATO Alain, GREGOIRE Annick, BLANC Eric, CARDONA Delphine, AGUAS Marilyne, RANDRIAMANALINA Nalson, PRIOLEAU Karine, HAMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, MARTINEZ Christine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : TROCHON Marjolaine, VIGNON Lucie, CRESSEND Laurent

Empêchés :

Procurations : Marjolaine TROCHON à Eric BLANC, Laurent CRESSEND à Alain CECCHINATO, Lucie VIGNON à Georges COMBES.

Secrétaire : Madame Delphine CARDONA

Monsieur le Maire indique au conseil que nous sommes toujours en attente de la résolution du problème lié à l'effondrement de l'immeuble "Micheluzzi" dans le centre ancien du village.

Cet immeuble est aujourd'hui sans propriétaire.

Il fait état des différents courriers adressés aux administrations compétentes qui n'ont à ce jour pas abouti.

Il donne lecture du courrier reçu le 08 juillet 2022, émanant de Me Sainte Cluque, avocat consulté pour une éventuelle saisine du Tribunal Judiciaire, qui après étude nous conseille de demander la mise en curatelle du bien au Service Local du Domaine de l'Aude afin que ce dernier mène à bien la procédure de péril

Le Conseil après délibération,

☒ Donne son accord pour la saisine du Tribunal Judiciaire pour demander la mise en curatelle des parcelles AB 112 et AB 113 par le service des domaines

☒ Désigne Me Sainte-CLUQUE pour engager l'action auprès du Tribunal Judiciaire.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 11/07/2022

Le Maire,
Georges COMBES